

Rapport financier

Compte de résultat

+ 33 %

Primes acquises

- 87 %

Charges de sinistres

Bases légales

La loi sur la SERV (LASRE) et l'ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent diverses exigences concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit ainsi tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire ces exigences, la SERV établit à la clôture des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques « débiteurs publics », « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire ».

Conformément à l'art. 6 al. 1 let. a LASRE, la SERV doit travailler de manière à s'autofinancer. L'organe de révision examine entre autres la preuve d'autofinancement et remet un rapport sur les résultats de son examen au conseil d'administration (CA) et au Conseil fédéral.

Les comptes sont établis selon les principes généraux de l'importance, de la clarté, de la continuité et de la présentation des chiffres bruts, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29 al. 3 LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29 al. 4 LASRE et présente l'état du capital. Dans le chapitre Gouvernance d'entreprise, elle rend compte des rémunérations. Les dispositions concernant les finances de la Confédération représentent des exigences minimums pour les PIBE (art. 21 al. 1 OASRE).

Les chiffres des tableaux des pages 15 et 16 ne sont pas réévalués. Dans le bilan, ces chiffres sont réévalués et analysés dans les tableaux des pages 40 et 41. En annexe, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. Les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulière-

ment important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture l'exercice 2017 avec un résultat d'entreprise (RE) de CHF 69,8 mio. et affiche un résultat d'exploitation du même montant. Le RE est inférieur à celui de l'exercice précédent de CHF 2,8 mio.

Les recettes des primes sont passées de CHF 50,7 mio. à CHF 89,4 mio., une hausse qui s'explique principalement par les opérations volumineuses réalisées. L'évolution des primes encaissées est également satisfaisante. Grâce aux opérations volumineuses, il y a eu nettement plus de constitutions que de dissolutions de primes non acquises. Les primes non acquises constituées au cours de l'exercice clôturé sont utilisées par la SERV pour indemniser les risques des exercices futurs, et sont nécessaires pour représenter correctement l'autofinancement de la SERV sur le long terme.

Il en résulte un total des charges d'assurance de CHF 85,6 mio. (année précédente : CHF 83,4 mio.).

La charge des sinistres a été faible en 2017 avec CHF -10,0 mio., notamment par rapport à l'exercice précédent (CHF -74,8 mio.). Elle est principalement constituée des extournes définitives des créances résultant de sinistres (CHF 8,5 mio.). Les autres charges (CHF 1,5 mio.) proviennent des ajustements des provisions pour sinistres et des réévaluations pour sinistres. Les extournes définitives des créances ont principalement résulté de sinistres au Brésil, en Iran, au Mexique et en Suisse.

Concernant les charges de rééchelonnement, comme ce fut déjà le cas en 2016, des produits ont pu être comptabilisés. Ces derniers proviennent de la réévaluation de créances, d'une part en raison de l'amélioration du rating de la Serbie, et, d'autre part, suite à l'ajustement des réévaluations concernant les conventions avec, le Cameroun, l'Egypte, l'Irak, le Kenya, et le Pakistan. Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement de CHF 16,2 mio.

sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent (CHF 18,0 mio.).

Par rapport à l'exercice précédent (CHF 9,2 mio.), les charges de personnel ont augmenté (CHF 10,0 mio.) en raison de la hausse du nombre d'employés. Les autres charges d'exploitation sont équivalentes à celles de l'exercice précédent. Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et termine sur une note négative avec CHF 1,6 mio., contrairement à l'exercice précédent.

Tout comme l'année précédente, les intérêts négatifs de la Banque nationale suisse n'ont qu'un effet marginal sur le résultat. Dans ce contexte, le fait que la SERV ne réalise plus aucun rendement sur son capital, qu'elle doit placer uniquement auprès de la Trésorerie fédérale, pèse beaucoup plus lourdement dans la balance. Ainsi, les produits des placements qui s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. en 2007 avec un capital bien plus faible, ont diminué pour atteindre une valeur nulle (exercice précédent CHF 0,4 mio.). Ce recul était attendu en raison du niveau durablement bas des intérêts.

Bilan

Du côté des actifs, les liquidités ont baissé de CHF 21,8 mio. depuis 2016, tandis que les immobilisations financières ont augmenté de CHF 154,5 mio. jusqu'à un an. La SERV tente de maintenir à un niveau bas l'avoir sur les comptes courants pour avoir le moins possible d'intérêts négatifs à payer. En revanche, les placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne cessent d'augmenter.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (notamment avec l'Argentine et l'Indonésie) ont également contribué à l'augmentation des placements financiers. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 56,6 mio. grâce aux remboursements susmentionnés. En revanche, les créances résultant de sinistres et de restructurations ont augmenté de CHF 19,7 mio., surtout à cause du versement pour un dommage important en Oman.

Le poste « créances de primes » qui s'élève à CHF 5,8 mio., a presque diminué de moitié par rapport à l'exercice précédent (CHF 12,1 mio.). Les primes facturées au cours de l'exercice ont presque toutes été acquittées en 2017, ce qui a permis d'ajouter un montant élevé dans le tableau des flux de trésorerie. Concernant les passifs, les primes non acquises ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des opérations volumineuses, tandis que les provisions pour sinistres ont baissé de CHF 14,3 mio. à CHF 137,5 mio. Au 31 décembre

2017, le capital s'élève à CHF 2,768 mia. Il est donc en hausse de 69,8 mio. par rapport à l'exercice précédent.

Les engagements courants sont en hausse de CHF 0,3 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) se chiffre à CHF 1,754 mia., ce qui représente une baisse de CHF 84,7 mio. (5 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 157,3 mio. (20 pour cent) à CHF 944,4 mio. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des sinistres élevés.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises, et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 33) affiche pour 2017 une augmentation nette des fonds de CHF 124,5 mio. (exercice précédent CHF 181,7 mio.). La SERV a ainsi pu augmenter ses liquidités et ses placements à terme de CHF 2,447 mia. à CHF 2,572 mia. Elle dispose donc d'une solide base de liquidités.

Le flux de fonds provient pour une grande partie des investissements, avec CHF 84,8 mio. Comme l'année précédente (CHF 17,2 mio.), un flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation a également pu être enregistré en 2017 avec CHF 40,9 mio. Il provient principalement des paiements de primes élevés d'un montant de CHF 95,0 mio. (année précédente CHF 70,4 mio.). Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 1,3 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de « Bonds » en cours.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. L'année précédente, il y a encore eu des paiements d'intérêts sur les fonds placés auprès de la Trésorerie fédérale conformément à l'art. 28 al. 2 LASRE.



« C'est la première fois que la SERV n'a comptabilisé aucun intérêt créditeur sur placements. En parallèle des avoirs résultant de rééchelonnements qui sont en constante baisse, le niveau élevé des recettes de primes a contribué à l'évolution substantielle durable de la SERV. »

Lars Ponterlitschek
Responsable Finances & Risques

Tableau des flux de trésorerie

CHF
95 mio.
Primes encaissées

Preuve d'autofinancement

En 2017, la SERV présente un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises sont suffisamment élevées pour financer le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2017, toutes les rubriques, à l'exception de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » affichent un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré en 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle des placements financiers ne peut être attendue. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente un excédent total de CHF 13,1 mio. avec toutes les rubriques.

Depuis la création de la SERV en 2007, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 dans la rubrique principale « débiteurs publics » s'élève à CHF 4,4 mio. et à CHF 4,9 mio. dans la rubrique principale « débiteurs privés ». Cela signifie que jusqu'à ce jour, l'autofinancement 1 a été pleinement assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées avec une clé de répartition sur les trois rubriques (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 10–17, p. 42–43). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique « débiteurs publics » présente un résultat négatif car les provisions pour sinistres concernent principalement cette rubrique. Le résultat des deux autres rubriques, « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire », compense largement ces pertes. En 2016, la rubrique « débiteurs privés avec ducroire » affichait un résultat négatif en raison de charges des sinistres élevées, tandis qu'en 2015, c'est la rubrique « débiteurs publics » qui s'était retrouvée dans cette situation. Cela montre que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et sont donc très volatils.

Compte de résultat

Compte de résultat

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	2017	2016	Variation
Recettes de primes	1	89 414	50 722	38 692
Formation de primes non acquises		-68 978	-36 184	-32 794
Dissolution de primes non acquises		43 624	33 550	10 074
Primes acquises		64 060	48 088	15 972
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		16 236	18 044	-1 808
Autres produits		38	34	4
Total du produit d'assurance		80 334	66 166	14 168
Charges des sinistres	2	-9 996	-74 845	64 849
Charges de rééchelonnement	3	15 226	92 115	-76 889
Total des charges d'assurance		5 230	17 270	-12 040
Résultat de l'activité d'assurance		85 564	83 436	2 128
Charges de personnel		-9 970	-9 169	-801
Autres charges d'exploitation		-4 123	-4 209	86
Résultat financier		-1 626	2 174	-3 800
Résultat d'exploitation		69 845	72 232	-2 387
Intérêts créditeurs sur placements		0	448	-448
Résultat d'entreprise (RE)		69 845	72 680	-2 835

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan

Bilan

31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Actif				
Liquidités		8 558	30 398	-21 840
Créances de primes		5 788	12 092	-6 304
Autres créances		65	0	65
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	4	2 563 000	2 408 500	154 500
Comptes de régularisation de l'actif		535	630	-95
Total de l'actif circulant		2 577 946	2 451 620	126 326
Immobilisations corporelles		241	337	-96
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		239	9 338	-9 099
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		480	9 675	-9 195
Créances résultant de sinistres et de restructurations	5	227 557	207 895	19 662
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	6	302 823	359 421	-56 598
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		530 380	567 316	-36 936
Total de l'actif		3 108 806	3 028 611	80 195
Passif				
Engagements courants		818	474	344
Engagements financiers à court terme		75	8	67
Comptes de régularisation du passif		933	839	94
Primes non acquises		221 475	179 457	42 018
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-26 588	-9 923	-16 665
Provisions pour sinistres	7	137 545	151 823	-14 278
Autres engagements à long terme	8	6 231	7 461	-1 230
Sous-total		340 489	330 139	10 350
Capital porteur de risque (CPR)		1 221 777	1 256 076	-34 299
Capital de base (CB)		532 260	582 616	-50 356
Réserve de compensation (RComp)		944 435	787 100	157 335
Résultat d'entreprise (RE)		69 845	72 680	-2 835
Capital total		2 768 317	2 698 472	69 845
Total du passif		3 108 806	3 028 611	80 195

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2017	31.12.2016
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	9	94 959	70 449
Indemnités versées		-48 314	-53 499
Remboursements d'indemnités		8 743	12 088
Paiements pour le personnel et l'exploitation		-14 488	-11 784
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		40 900	17 254
Activité d'investissement			
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		72 099	150 220
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		12 697	14 470
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		0	842
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		84 796	165 532
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		-1 229	-1 039
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		-1 229	-1 039
Variation nette des ressources		124 467	181 747
Ressources au 31.12.2016 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)			2 447 093
Ressources au 31.12.2017 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		2 571 560	

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Preuve d'autofinancement

Preuve d'autofinancement

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	10 673	515	52 872	64 060
Perte annuelle moyenne attendue	-8 409	-448	-26 392	-35 249
Loading	2 264	67	26 480	28 811
Charges de personnel	-1 142	-1 006	-7 822	-9 970
Autres charges d'exploitation	-474	-416	-3 233	-4 123
Résultat financier	-217	-7	-1 402	-1 626
Autofinancement 1	431	-1 362	14 023	13 092
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
Autofinancement 2	431	-1 362	14 023	13 092

Comptes par rubrique

Compte de résultat par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	10	11 316	500	77 598	89 414
Formation de primes non acquises		-7 105	-79	-61 794	-68 978
Dissolution de primes non acquises		6 462	94	37 068	43 624
Primes acquises		10 673	515	52 872	64 060
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	11	9 809	6 116	311	16 236
Autres produits		4	4	30	38
Total du produit d'assurance		20 486	6 635	53 213	80 334
Charges des sinistres	12	-25 959	-95	16 058	-9 996
Charges de rééchelonnement	13	2 042	8 742	4 442	15 226
Total des charges d'assurance		-23 917	8 647	20 500	5 230
Résultat de l'activité d'assurance		-3 431	15 282	73 713	85 564
Charges de personnel	14	-1 142	-1 006	-7 822	-9 970
Autres charges d'exploitation	15	-474	-416	-3 233	-4 123
Résultat financier	16	-217	-7	-1 402	-1 626
Résultat d'exploitation		-5 264	13 853	61 256	69 845
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		-5 264	13 853	61 256	69 845

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹				SERV
	Rubriques (par débiteur)				
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif					
Liquidités	-	-	-	8 558	8 558
Créances de primes	377	6	5 405	-	5 788
Autres créances	-	-	-	65	65
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	2 563 000	2 563 000
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	535	535
Total de l'actif circulant	377	6	5 405	2 572 158	2 577 946
Immobilisations corporelles	-	-	-	241	241
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an	-	-	-	239	239
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme	-	-	-	480	480
Créances résultant de sinistres et de restructurations	79 290	37 283	110 984	-	227 557
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	166 483	131 498	4 842	-	302 823
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	245 773	168 781	115 826	-	530 380
Total de l'actif	246 150	168 787	121 231	2 572 638	3 108 806
Passif					
Engagements courants	-	-	45	773	818
Engagements financiers à court terme	-	-	75	-	75
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	933	933
Primes non acquises	52 574	6 506	162 395	-	221 475
Part des primes non acquises en faveur de réassurances	-7 758	-	-18 830	-	-26 588
Provisions pour sinistres	17	49 855	3 420	-	137 545
Autres engagements à long terme	-	-	-	6 231	6 231
Sous-total	94 671	9 926	227 955	7 937	340 489
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	1 221 777	1 221 777
Capital de base (CB)	-	-	-	532 260	532 260
Réserve de compensation (RComp)	449 656	79 411	141 172	274 196	944 435
Résultat d'entreprise (RE)	-5 264	13 853	61 256	-	69 845
Capital total	444 392	93 264	202 428	2 028 233	2 768 317
Total du passif	539 063	103 190	430 383	2 036 170	3 108 806

¹ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration. Seules quelques modifications rédactionnelles ont été effectuées au sein des PIBE durant l'exercice écoulé. Aucune modification, qui aurait une influence sur les comptes annuels, n'a été apportée aux principes d'évaluation.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique : les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants :

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan : les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics :

les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte :

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les « pays pauvres très endettés ».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés :

pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés :

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transfert et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan : ces avoirs constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent quand un pays débiteur conclut un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations : les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des textes peut être consultée sur demande à la SERV.

Charges de personnel (éléments essentiels uniquement)

Concernant les charges de personnel, la SERV procède aux délimitations comptables suivantes :

- Les cotisations d'assurances sociales sont délimitées en fonction de la période. Les cotisations versées au cours de la période considérée ne sont pas déterminantes, mais bien les cotisations dues pour la période considérée.
- Les assurances sociales (assurance perte de gain et assurance-accident) indemnisent la SERV pour les conséquences financières de l'incapacité de travail de collaborateurs. Ces indemnités peuvent être considérées comme une contrepartie au versement du salaire pendant l'absence assurée du collaborateur ; elles doivent donc être considérées comme des réductions de charges. Les réductions de charges sont délimitées en fonction de la période.

Inscription au bilan : les délimitations sont inscrites au bilan dans les comptes de régularisation du passif.

Evaluation : l'évaluation s'effectue à la valeur nominale.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan : les primes non acquises constituent des délimitations passives ; il s'agit de primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation : lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan : les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation : un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR. Les provisions IBNR figurent comme part des primes acquises, déduction faite de 20 pour cent pour les coûts administratifs.

Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan : dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics : les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 0,5. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés : la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan : du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en :

- Capital porteur de risque (CPR) : le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Le CPR fait partie du capital propre. Selon l'ordonnance sur la SERV, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent toutefois figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB) : marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de restructurations », les « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement » se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp) : poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au RE, constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation : le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est pas soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul : la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2017			31.12.2016			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-41,4	87,0	128,4	-41,4	87,0	-
Grèce	50,7	-24,1	26,6	50,7	-32,2	18,5	8,1
Zimbabwe	37,2	-31,7	5,5	37,0	-31,5	5,5	-
Espagne	41,3	-19,6	21,7	42,4	-26,7	15,7	6,0
Inde	26,3	-13,9	12,4	23,3	-9,3	14,0	-1,6
Suisse	26,3	-12,9	13,4	9,3	-4,7	4,6	8,8
Brésil	21,3	-10,7	10,6	20,9	-10,6	10,3	0,3
Russie	19,8	-9,6	10,2	14,1	-8,2	5,9	4,3
Géorgie	10,9	-5,8	5,1	10,9	-5,7	5,2	-0,1
Mexique	10,6	-5,3	5,3	10,9	-5,5	5,4	-0,1
Autres pays	37,0	-25,4	11,6	31,3	-13,4	17,9	-6,3
	409,8	-200,4	209,4	379,2	-189,2	190,0	19,4
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	182,4	-164,2	18,2	179,1	-161,2	17,9	0,3
	182,4	-164,2	18,2	179,1	-161,2	17,9	0,3
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			227,6			207,9	19,7

A propos du compte de résultat

- [1] **A propos des « recettes de primes »** : le poste « recettes de primes », d'un montant de CHF 89,4 mio., est constitué des recettes de primes d'assurance pour un montant de CHF 112,9 mio., et des charges sous forme de paiements des primes pour des réassurances, qui représentent un montant de CHF –23,5 mio. pour la SERV en 2017. Aucun produit notable des primes administratives (par exemple primes d'examen) et des primes de réassurances n'a été réalisé en 2017.
- [2] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres, d'un montant de CHF –10,0 mio., se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 39,9 mio., de la formation de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF –21,5 mio., et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres d'un montant de CHF –19,9 mio. (p. 40). Il y a eu en 2017 des sorties de compte définitives de sinistres pour des cas concernant le Brésil, l'Iran, le Mexique et la Suisse à hauteur de CHF –8,5 mio.
- [3] **A propos des « charges de rééchelonnement »** : les charges de rééchelonnement de CHF 15,2 mio. constituent le montant du solde. Elles se composent de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 15,3 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF –0,1 mio. (p. 41).

A propos du bilan

- [4] **A propos des « placements financiers à court terme »** : tous les placements financiers se font auprès de la Confédération sous forme de dépôts à terme ou de dépôts sur un compte de placement.
- [5] **A propos des « créances résultant de sinistres et de restructurations »** : les créances résultant de sinistres (p. 16) et les créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (p. 15) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Les créances résultant des sinistres ont diminué de CHF 19,7 mio. durant l'exercice considéré. Les nouveaux sinistres indemnisés ont concerné le Bénin, le Brésil, le Costa Rica, l'Egypte, l'Equateur, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, la Russie, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine et le Zimbabwe.

Réévaluation des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

en CHF mio.

	31.12.2017			31.12.2016			Variation (7)=(3)-(6)
	Avoir SERV (1)	Réévaluation (2)	Avoir net (3)=(1)+(2)	Avoir SERV (4)	Réévaluation (5)	Avoir net (6)=(4)+(5)	
Argentine	220,9	-52,4	168,5	262,4	-52,4	210,0	-41,5
Cuba	91,0	-67,7	23,3	93,5	-69,7	23,8	-0,5
Pakistan	76,8	-76,8	-	82,5	-79,6	2,9	-2,9
Serbie	63,5	-9,5	54,0	69,2	-18,9	50,3	3,7
Soudan	53,2	-47,9	5,3	53,2	-47,9	5,3	-
Indonésie	49,4	-12,0	37,4	60,7	-12,0	48,7	-11,3
Irak	31,6	-26,3	5,3	34,5	-26,6	7,9	-2,6
Bosnie et Herzégovine	18,6	-11,2	7,4	19,1	-11,2	7,9	-0,5
Egypte	9,5	-9,5	-	11,9	-11,5	0,4	-0,4
Cameroun	2,2	-2,2	-	2,6	-2,6	-	-
Honduras	1,7	-1,3	0,4	1,8	-1,3	0,5	-0,1
Bangladesh	1,3	-0,9	0,4	1,6	-0,9	0,7	-0,3
Monténégro	1,2	-0,4	0,8	1,3	-0,4	0,9	-0,1
Kenya	0,5	-0,5	-	1,1	-1,0	0,1	-0,1
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	621,4	-318,6	302,8	695,4	-336,0	359,4	-56,6

- [6] **A propos des « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement »** : les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (p. 16) sont évalués conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37) et sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets.
- [7] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres d'un montant de CHF 57,5 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 80,0 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 137,5 mio.
- [8] **A propos des « autres engagements à long terme »** : il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué concernant une garantie de « Bonds » en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de « Bonds ».

A propos du tableau des flux de trésorerie

- [9] **A propos des « paiements des primes »** : les primes facturées au cours de l'exercice ont pratiquement toutes été honorées en 2017. Cela explique également le niveau relativement faible des « créances de primes » (p. 32). Le flux de fonds résultant du paiement des primes est donc également très élevé en 2017.

A propos du compte de résultat par rubrique

- [10] **A propos des « recettes de primes »** : les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, tel que représenté dans le tableau de la page 42.
- [11] **A propos des « intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement » – clé de répartition** : les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

Recettes de primes par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	15 053	498	97 335	112 886
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	43	2	1	46
Primes de réassurances	–	–	–29	–29
Primes versées à des réassurances	–3 780	–	–19 709	–23 489
Total des recettes de primes	11 316	500	77 598	89 414

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	–4 073	5 363	38 677	39 967
Provisions pour sinistres déclarés	–20 698	3 326	–4 142	–21 514
Variation de réévaluations	1 125	–8 784	–12 270	–19 929
Sortie des comptes définitive des sinistres	–2 313	–	–6 207	–8 520
Total charges de sinistres	–25 959	–95	16 058	–9 996

- [12] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges de sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 42.
- [13] **A propos des « charges de rééchelonnement »** : les charges de rééchelonnement sont directement attribuées aux rubriques. Les charges de rééchelonnement par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 43.
- [14] **A propos des « charges de personnel » – clé de répartition** : les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats inférieurs à un an. En 2017, 126 nouveaux contrats ont été conclus avec des débiteurs publics, 111 avec des débiteurs privés sans ducroire et 863 avec des débiteurs privés avec ducroire.
- [15] **A propos des « autres charges d'exploitation » – clé de répartition** : les autres charges d'exploitation sont réparties entre les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, exclusion faite des contrats conclus en cours d'année.
- [16] **A propos du « résultat financier » – clé de répartition** : la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 10, p. 42).

A propos du bilan par rubrique

- [17] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV constitue des provisions pour sinistres non déclarés IBNR et pour les sinistres déclarés (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Charges de rééchelonnement par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	2 138	8 742	4 442	15 322
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	–96	–	–	–96
Provisions pour sinistres	2 042	8 742	4 442	15 226

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
IBNR	28 957	1 370	27 232	57 559
Sinistres déclarés	20 898	2 050	57 038	79 986
Provisions pour sinistres	49 855	3 420	84 270	137 545

Etat du capital

Le capital de la SERV est évalué et porté au bilan conformément aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) de la SERV (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Au 31 décembre 2017, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,768 mia. Il est donc en hausse de CHF 69,8 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,754 mia. fin 2017, soit une baisse de CHF 84,7 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan. Elle s'élevait à CHF 944,4 mio. à la fin de l'année 2017 et a augmenté de CHF 157,3 mio. par rapport à 2016 (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2016 d'un montant de CHF 72,7 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de corrections de valeur des avoirs de consolidation) ou d'importants dommages suite à des crises politiques ou économiques. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses dans des périodes difficiles.

Etat du capital

31.12.2017, en KCHF

	31.12.2016	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2017	Mouvements	31.12.2017
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 256 076			-34 299	1 221 777
Capital de base (CB)	582 616			-50 356	532 260
Réserve de compensation (RComp)	787 100	72 680		84 655	944 435
Résultat d'entreprise (RE)	72 680	-72 680	69 845		69 845
Capital	2 698 472	-	69 845		2 768 317

Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une organisation de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (situation au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Zeltweg 63 à Zurich. La SERV a ouvert une succursale à Lausanne, 47 avenue d'Ouchy, depuis laquelle un collaborateur s'occupe des clients de Suisse occidentale.

Evènements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2017 et le 22 février 2018 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2017 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 112,0 (exercice précédent: KCHF 88,5) pour l'audit des comptes annuels 2017. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.



**KPMG AG
Financial Services**

Badenerstrasse 172 Postfach
CH-8004 Zürich CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 31 à 45 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe, et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Assurance Suisse contre les risques à l'exportation, Zürich
Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral
Exercice 2017

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels et la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Bill Schiller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andrea Bischof
Expert-réviseur agréée

Zurich, 22 février 2018